

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation :

- L.613-1 et L.712-2,
- D.613-38 à D.613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- D.612-1 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,
- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury chargé de la validation de la 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} année de la **Formation Générale en Sciences Maïeutiques et du Diplôme d'Etat de Sage-Femme – site de Nancy** pour l'année 2021/2022 :

La Présidente, Coordonnateur en maïeutique, Directrice Département Universitaire de Maïeutique,

- Madame le Docteur NADJAFIZADEH Marjan, PhD

Le conseiller pédagogique et de recherche,

- Monsieur le Professeur JUDLIN Philippe, Professeur des universités - Praticien hospitalier

Les sages-femmes enseignants,

- Madame le Docteur AMBROISE Gâelle (référente recherche, évaluation du 2^{ème} cycle)
- Madame BOGUSZ Nathalie (référente 2^{ème} cycle)
- Madame BERTRAND Murielle (référente stages, service sanitaire)
- Madame CROCIATI Anaïs (référente stages, évaluation du 1er cycle)
- Madame EBADI Gila (référente premier cycle, ECOS)
- Madame GALLIOT Laurence (référente premier cycle, DPC)
- Monsieur SIMON Julien (référent deuxième cycle)

Quatre responsables d'Unité d'Enseignement théorique dont au moins deux Professeurs des universités – Praticiens hospitalier

- Monsieur le Professeur MOREL Olivier, Professeur des universités - Praticien hospitalier
- Monsieur le Professeur SCHWEITZER Cyril, Professeur des universités - Praticien hospitalier
- Monsieur le Professeur ZUILLY Stéphane, Professeur des universités - Praticien hospitalier
- Madame le Docteur PERRIN SARRADO Caroline, Maître de conférences

Représentants des sages-femmes accueillant les étudiants en stage,

- Madame KEZ Zeineib, pôle gynécologie-obstétrique CHRU de Nancy
- Madame FLENGHI Julie sage-femme en exercice libérale
- Madame VIOL Anaïs sage-femme en exercice libérale

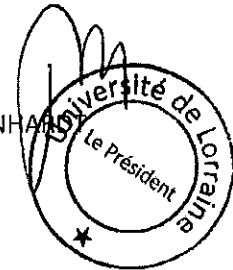
Article 2 :

Le Doyen de la Faculté de Médecine est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché sur les lieux de formation.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHART



15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022